

Avant-projet de circulation douce à Dourdan (décembre 2016)

Ce document a été élaboré à la suite de la réunion tenue en Mairie le 6 décembre 2016. Il est destiné à servir de base au chiffrage d'une première phase d'aménagements destinés à améliorer la circulation des piétons et cyclistes tout en partageant sereinement l'espace avec la circulation automobile à Dourdan notamment dans la perspective des opérations d'urbanisme à venir. A cet effet nous nous sommes efforcés de limiter les aménagements en leur affectant des priorités conformément aux souhaits exprimés lors de la réunion.

Ont travaillé à cette étude trois associations : Colibris, Dourdan environnement et le club Dourdan Cyclotourisme.

Ce document pourra être complété par :

- Le fichier Doubles sens-parkings_aménagements pour vélos-V4.xls dont on trouvera des extraits ci-dessous
- La Charte Cyclable de la FFCT
- Le Guide du Stationnement 2006

Nous avons mis en priorité :

- l'aménagement minimal (panneaux) en zone de rencontre de la rue St-Pierre, du bas de la rue de Chartres et de la place du Marché aux Herbes,
- les stationnements à vélos ainsi que la mise en double sens cyclistes des voies d'accès au centre ville en mentionnant celles qui nécessitent une signalisation horizontale,
- quelques aménagements légers mais indispensables pour l'utilisation du parc du Parterre comme voie verte pour relier Intermarché à la Mairie, permettre l'accès du lotissement du Moulin Choiselier à partir de la rue de la Gaudrée et rétablir la continuité de la piste cyclable du Chemin du Champ de courses.
- Les panneaux permettant d'aménager la cohabitation des piétons et des vélos dans le parc du Parterre et sur l'esplanade de la Mairie.

On trouvera ci-dessous le détail des travaux à effectuer pour la première phase. Pour les travaux ultérieurs ainsi que certains détails de notre étude, on pourra se reporter au fichier Excel. Dans le futur, il conviendra de prévoir des liaisons aménagées pour relier les communes périphériques dans un rayon de 5 à 10 km, l'usage croissant de vélos électriques permettant à tous de couvrir couramment des distances de cet ordre.

Double sens cycliste

Au minimum il faut prévoir un panneau M9v2 sous le panneau sens interdit et un panneau C24a à l'autre extrémité. Dans certains cas, notamment quand le trafic est important ou que la visibilité est médiocre, il faut ajouter une signalisation au sol, auquel cas le panneau C24a devient superflu.

Sens uniques à mettre en double sens cycliste (DS) avec panneaux M9v2 et C24a et éventuellement signalisation au sol (SIG) ou à laisser en l'état (N) - Charte FFCT chap 8					
	Voie	Po s	Préco	SI G	Commentaires
Rue	Basse Foulerie	F5	DS	SIG	Indispensable. Si possible déplacer stationnements à gauche côté est. Panneau A21 et C24a rue M du Roy; Sig au sol tout le long de la rue
Rue	Chartres (partie basse)	G5	DS	N	A classer en zone de rencontre.
Rue	Fortin	H4	DS	SIG	Avec panneau A21 au niveau du pont et sig au sol sur le pont + C24a au niveau de la rue Pavard
Rue	Geoffroy	G5	DS	SIG	Envisager de limiter l'accès aux riverains et desserte locale.
Rue	Haute Foulerie	F5	DS	SIG	Montée douce vers centre ville depuis sud-ouest. Si possible déplacer stationnements côté sud.
Rue	Minot	G4	DS	SIG	Envisager de limiter l'accès aux riverains et desserte locale.
Rue	Passant	G5	DS	N	Il faudrait empêcher tout stationnement sur le trottoir. A inclure en zone de rencontre ?
Rue	Puits des Champs	F5	DS	SIG	Passage par la rue de l'Etang préférable
Rue	St Germain	G5	DS	N	Rue très courte. Vitesses faibles
Rue	St Pierre	G5	DS	SIG	A classer en zone de rencontre. Trafic important.

Parkings à vélos

Les "pince roues" sont à proscrire (risque de voiler la roue, impossibilité d'attacher le cadre). Il faut utiliser des appuie-vélos, le critère étant la possibilité de mettre un U pour attacher le cadre et une roue. A la suite de

l'installation des premiers parkings la Municipalité sera en position de convaincre certaines enseignes d'installer des stationnements à vélos sur leur parking privé. Il s'agit d'Intermarché, Picard, Netto et Mc Do.

Parkings pour vélos à aménager ou à créer. Remplacer les "pince roues" - Charte FFCT chap 15			
Lieu	Pos	Priorité	Commentaire
Devant la poste	F4	1	Installer 3 appuie-vélos quite à sacrifier une place de stationnement
Place du Marché	G5	1	Installer 3 appuie-vélos à proximité de l'église et de l'OT
Mairie	H5	1	Un marqueur de la volonté de la Municipalité de promouvoir le vélo
Gare SNCF	F3	1	Remplacer les pince roues par des appuie-vélos ou arceaux
Devant Super U	G5	1	Rajouter 2 appuie-vélos
Piscine	L4	2	Sur le parking
Centre culturel	F6	2	Remplacer les pince roues par des appuie-vélos ou arceaux
Tennis	L5	3	Pour les jeunes (et les moins jeunes)

Panneaux

Il s'agit de panneaux permettant d'aménager la cohabitation des piétons et des vélos dans le parc du Parterre et sur l'esplanade de la Mairie :



Dv21c
Panneau directionnel de position sans indication de destination, ni de distance



C115
Voie verte - voie réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés.

D'autres panneaux sont souhaitables, voir fichier Excel.

Aménagements

Aménagements			
Lieu	Position	Priorité	Commentaires
Rue Deniau	I7	1	Supprimer barrière et places de stationnement pour l'accès au lotissement Choiselier
Rue Champ de courses	C2	1	Rétablir la continuité de la piste cyclable
Autour de la Halle	G5	1	Prévoir une zone de rencontre (vitesse limite 20 km/h)
Parc du Parterre	I5	1	Prévoir un itinéraire cyclable entre Intermarché et l'Esplanade J. Moulin

D'autres aménagements, peu coûteux mais fort utiles, ont été mis en priorité 2. Voir le fichier Excel.